

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
École nationale supérieure des mines de Nantes

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Décision du 24 octobre 2017 portant nomination d'un membre du conseil d'école  
de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, notamment son article 4 (3°);

Vu la décision du 23 février 2017 portant nomination des membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire;

Sur proposition de la présidente de Nantes Métropole,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

M. Salecroix (Robin), conseiller municipal chargé de la vie étudiante et du logement des jeunes, est nommé membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, en qualité de représentant suppléant de Nantes Métropole, en remplacement de M. Allard (Gérard), pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 octobre 2017.

*Le ministre de l'économie et des finances,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le vice-président*  
*du Conseil général de l'économie, de l'industrie,*  
*de l'énergie et des technologies,*  
L. ROUSSEAU